Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

AS INTERNATIONAL GROUP

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

CERTIFIE CONFORME

DocuSigned by:
Jean-Pierre LAFONT
4CBA813CDD4D426...

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	102 737	102 737				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	37 000		37 000	0,13		
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	158 475	131 647	26 827	0,09	43 691	0,17
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	3 190 309		3 190 309	10,96	3 176 142	12,51
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	55 822		55 822	0,19	55 822	0,22
Autres immobilisations financières	119 652		119 652	0,41	119 652	0,47
TOTAL (I)	***3 663 994***	***234 384***	***3 429 610***	11,78	***3 395 306***	13,37
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 392 473		1 392 473	4,78	881 643	3,47
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	8 783		8 783	0,03	646	0,00
. Personnel	12 933		12 933	0,04	2 390	0,01
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	70 898		70 898	0,24	188 124	0,74
. Autres	1 438 712		1 438 712	4,94	1 286 695	5,07
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	20 502 052		20 502 052	70,42	18 081 388	71,22
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 150 033		2 150 033	7,39	1 469 107	5,79
Charges constatées d'avance	107 702		107 702	0,37	84 001	0,33
TOTAL (II)	***25 683 587***		***25 683 587***	88,22	***21 993 994***	86,63
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***29 347 580***	***234 384***	***29 113 197***	100,00	***25 389 301***	100,00

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

AS INTERNATIONAL GROUP

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 561 795)	**561 795**	1,93	**561 795**	2,21
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	165 611	0,57	165 611	0,65
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	55 500	0,19	55 500	0,22
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	8 424 866	28,94	8 110 202	31,94
Résultat de l'exercice	***11 759 444***	40,39	***314 664***	1,24
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***20 967 216***	72,02	***9 207 772***	36,27
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	37 871	0,13	20 871	0,08
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***37 871***	0,13	***20 871***	0,08
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	11 510	0,04	44 971	0,18
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	6 611 337	22,71	13 964 734	55,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 172	0,81	221 722	0,87
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	385 541	1,32	406 846	1,60
. Organismes sociaux	309 705	1,06	323 966	1,28
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	281 842	0,97	210 401	0,83
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	25 195	0,09	23 367	0,09
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	245 807	0,84	964 652	3,80
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***8 108 110***	27,85	***16 160 658***	63,65
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***29 113 197***	100,00	***25 389 301***	100,00

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2026

Désignation de l'entreprise AS INTERNATIONAL GROUP

Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	KD	102 737	KE		KF	37 000
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	2 907	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	150 692	LC		LD	4 876
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	**TOTAL III**	LN	153 599	LO		LP	4 876
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	3 176 142	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	175 474	1U		1V	25 167
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	LQ	3 351 615	LR		LS	25 167
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	3 607 951	ØH		ØJ	67 043

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV		LW	139 737	1X	139 737
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	2 907	MO	2 907
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	155 568	MU	155 567
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG		NH	158 475	NI	158 474
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY	3 190 309	ØZ	3 190 309
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	11 000	2F	175 474	2G	175 474
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	I3		NJ	11 000	NK	3 365 782	2H	3 365 783
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	11 000	ØL	3 663 994	ØM	3 663 994

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 *bis*

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2026

Exercice N clos le 31122025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice 2032-NOT-SD

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2026

Désignation de l'entreprise AS INTERNATIONAL GROUP

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	102 737	PF		PG		PH	102 737
TOTAL I		RK	102 737	RM		RN		RO	102 737
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	438	QE	291	QF		QG	728
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	109 470	QM	21 449	QN		QO	130 919
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	109 907	QV	21 740	QW		QX	131 647
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	212 644	ØP	21 740	ØQ		ØR	234 384

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW – NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AS INTERNATIONAL GROUP

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	20 871	5W	17 000	5X		5Y	37 871
	TOTAL II	5Z	20 871	TV	17 000	TW		TX	37 871
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 871	UB	17 000	UC		UD	37 871
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	17 000	UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	55 822	UR		US	55 822
	Autres immobilisations financières	UT	119 652	UV		UW	119 652
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 392 473		1 392 473		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	12 933		12 933		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	70 898		70 898		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	27 420		27 420		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 420 075		1 420 075		
	Charges constatées d'avance	VS	107 702		107 702		
	TOTAUX	VT	3 206 975	VU	3 031 501	VV	175 474
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11 510	11 510		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	237 172	237 172		
Personnel et comptes rattachés		8C	385 541	385 541		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	309 705	309 705		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	281 842	281 842		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 195	25 195		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	6 611 337	6 611 337		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	245 807	245 807		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	8 108 110	VZ 8 108 110		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 31 12 2025

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	11 759 444
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	164 560
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		– imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme						WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	52 652
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	167 950
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	12 144 606

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		– imposées au taux de 0 %						WH	
		– imposées au taux de 19 %						WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Zone franche urbaine-TE (art. 44 *octies A*)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	XF	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB		
		Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	13 946
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)	YC	XG	11 472 420
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL)		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	11 486 366

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	658 240	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	658 240	XO

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2026
Extension

AS INTERNATIONAL GROUP

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
DONS	45 700
QUOTE PART FRAIS SUR DIVDENDES	122 250

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CREDIT IMPOT DONS	27 420
DIVIDENDES	11 445 000

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2026

Désignation de l'entreprise AS INTERNATIONAL GROUP

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	231 973

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP

Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	8 110 202	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	314 664		– Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	8 424 866
TOTAL I	ØF	8 424 866	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	8 424 866

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	98 444
	– Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	XQ	813 623
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	812 041
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	215 214
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	594 085
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 533 407
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– CFE et CVAE			YW	973
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	9Z	60 770
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	61 743
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	1 000 948
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	468 628
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2025) *			ØB	2 419 533
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	658 240	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			3 3 1 4 0 8 3 3 6 0 0 0 2 1

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	658 240

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1	Valeur d'origine* 2	Valeur nette réévaluée* 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements* 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations*	1	TITRES PARTI	11 000				11 000
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente 7	Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme 9	Long terme 10 : 19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % 11 (1)
I - Immobilisations*	1		19 800	8 800	8 800				
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9			8 800				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11							

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2026

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	sur 3 ans au titre de N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de : N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑥
		À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

formulaire obligatoire
(article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AS INTERNATIONAL GROUP

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise: AS INTERNATIONAL GROUP		Néant	☐*
Exercice ouvert le: 01012025 et clos le: 31122025	Données en nombre de mois	1	2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	42,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 029 471
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	6 029 471
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	3 344
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3 344
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	113 464
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 606 320
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	184 174
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	71
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 904 029
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	4 128 786
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	4 128 786

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	6 029 471	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	42,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2025		GZ	31/12/2025
Date de cessation				HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2026

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 4 2 1 2 5 5 8 2 9 0 0 0 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AS INTERNATIONAL GROUP

ADRESSE (voie) 179 AVENUE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL 92200 VILLE NEUILLY-SUR-SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1476600
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	41766
Total des lignes P1 + P2	P5	6	Total des lignes P3 +P4	P6	1518366

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A. Dénomination NEURONES

N° SIREN (si société établie en France) 331408336 % de détention 97,25 Nb de parts ou actions 1476600

Adresse : N° 202 Voie AVENUE GEORGES POMPIDOU

Code Postal 92200 Commune NANTERRE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 4 2 1 2 5 5 8 2 9 0 0 0 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AS INTERNATIONAL GROUP

ADRESSE (voie) 179 AVENUE CHARLES DE GAULLE

CODE POSTAL 92200 VILLE NEUILLY-SUR-SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	12

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
SAS	AS INTERNATIONAL	349528356	100,00	179	AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	FRANCE
SAS	AS TELECOM ET RESEAUX	400332524	100,00	179	AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	FRANCE
SAS	AS TECHNOLOGIES	417866090	100,00	179	AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	FRANCE
SAS	AS SYNERGIE	493513014	100,00	179	AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	FRANCE
SAS	AS PRODUCTION	451310502	100,00	179	AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	FRANCE
SAS	DELIVERY	538868001	100,00	179	AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	FRANCE
SAS	SA CONNECT	791915580	100,00	179	AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	FRANCE
SAS	AS INFRA	809675259	100,00	179	AVENUE CHARLES DE GAULLE	92200	NEUILLY SUR SEINE	FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2026 : Etat préparatoire.

Docusign Envelope ID: F0588367-3A6C-8EC3-82AA-82799D114C97

AS INTERNATIONAL GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 561 795,42 €
Siège social : 179 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
421 255 829 RCS NANTERRE

DÉCISION D'AFFECTATION ADOPTÉE PAR

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 2 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 11 759 444 € de la manière suivante :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit ..... 11 759 444 €
- Auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'exercice précédent, soit..... 8 424 866 €
- Soit, au total, un bénéfice distribuable de ..... 20 184 310 €

Lequel sera réparti de la façon suivante :

- A titre de dividendes ..... 14 424 477 €
- Le solde au report à nouveau..... 5 759 833 €

Le dividende unitaire par action est donc de 9,50 € et payable à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DocuSigned by:
Jean-Pierre LAFONT
4CBA813CDD4D426...